

**DELIBERATION N° 13.06.13/2023**

-----

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Didier LENNE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, agissant pour le Maire empêché, de la commune de Sebourg

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23.06.2023

Etaient présents : Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE - Dominique BUSSIGNIES - Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Thomas HALLUIN – Brigitte HARLAUX - Guy JATIVA - François LO PRESTI - Jean-Marc BERNARD

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Bruno CELLIER qui a donné procuration à Martine BAURIN

Mathilde POLACCI qui a donné procuration à Didier LENNE

Florence LIENARD qui a donné procuration à Christiane DENORME

Freddy SZYMCZAK qui a donné procuration à Dominique BUSSIGNIES

Isabelle HUBLART qui a donné procuration à Jean-Marc BERNARD

Absent(e)s et excusé(e)s :

Absent(e) :

*Nomination d'un secrétaire de séance : Thomas HALLUIN*

**OBJET : Autorisation donnée à M. Didier LENNE de signer les baux de location du 9 place de la Mairie**

Suite à la délibération du 04.04.2023, et à l'autorisation donnée à M le Maire de signer les baux de location (habitat et commercial) du 9 place de la Mairie, l'assemblée, après vote à l'unanimité, donne également délégation de signature à M. Didier Lenne, 1<sup>er</sup> adjoint, agissant pour le maire empêché, pour signer tout bail et document se rapportant à ce sujet.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.*

Publié sur le site Internet le 04.07.2023  
Envoyé et reçu au contrôle de légalité le  
03.07.2023 Numéro unique de  
télétransmission ID 059-215905597-  
20230628-230703 \_D1508SD-DE

Le Secrétaire,  
Thomas HALLUIN



Po/Le Maire empêché,  
L'Adjoint Délégué  
Didier LENNE